



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-septième session

8-11 mars 2015

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour information

Statistiques démographiques

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, qui a été établi en application de la décision 2015/216 du Conseil économique et social et conformément aux pratiques suivies dans le passé, rend compte des récentes activités menées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat dans le domaine des statistiques démographiques. Il y fait aussi le point de la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, l'accent étant mis sur l'élaboration de directives méthodologiques pour la gestion de ces recensements. Il présente également des informations sur les activités de promotion de l'ensemble révisé de normes internationales applicables aux registres et statistiques de l'état civil. Il contient en outre des renseignements relatifs aux statistiques qui ont été recueillies lors du cycle de recensements de la population et des logements de 2010, par le moyen des questionnaires servant à l'établissement de l'*Annuaire démographique*, ainsi qu'à certaines activités en rapport avec les statistiques de la santé.

La Commission est invitée à prendre note du rapport.

* E/CN.3/2016/1.



I. Introduction

1. Le présent rapport, qui a été établi en application de la décision 2015/216 du Conseil économique et Social et conformément aux pratiques suivies dans le passé, rend compte des récentes activités menées par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat dans le domaine des statistiques démographiques. Il y fait aussi le point de la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020, l'accent étant mis sur l'élaboration de directives méthodologiques pour la gestion de ces recensements. Il fournit également des informations sur les activités de promotion de l'ensemble révisé de normes internationales applicables aux registres et statistiques de l'état civil. Il contient en outre des renseignements relatifs aux statistiques qui ont été recueillies lors du cycle de recensements de la population et des habitations de 2010, par le moyen des questionnaires servant à l'établissement de l'*Annuaire démographique*, ainsi qu'à certaines activités en rapport avec les statistiques de la santé.

II. Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)

2. Le Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 a été approuvé par la Commission de statistique à sa quarante-sixième session et adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 2015/10. Il répond à la constatation que le recensement de la population et des logements constitue l'une des principales sources de données permettant de garantir l'efficacité de la planification du développement et l'objectivité des décisions, notamment dans le cadre du programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a pour but d'amener chaque État Membre à effectuer un recensement au moins une fois entre 2015 et 2024, et à en diffuser largement les résultats.

3. C'est dans ce contexte que la Division de statistique a présenté, dans une publication intitulée *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, Troisième révision*, une série révisée de normes internationales qui, adoptées par la Commission de statistique à sa quarante-sixième session, offrent un cadre méthodologique et des indications importantes pour le programme de recensements de 2020. À l'instar de ce qui s'était passé lors des précédents recensements, les principes et recommandations susmentionnés s'accompagneront de guides et de manuels contenant des informations plus détaillées et plus complètes sur certains aspects essentiels de la réalisation et de l'utilisation des recensements de la population et des logements.

4. Dans le cadre de ces efforts, la Division de statistique a organisé, du 14 au 19 décembre 2015, une réunion d'un groupe d'experts, pour examiner le *Manuel d'organisation des recensements de la population et des logements*, qui est en cours de révision (et dont la version anglaise s'intitule désormais *Handbook on the Management of Population and Housing Censuses*), et aligner les modalités traditionnelles d'organisation des recensements de la population et des logements sur les pratiques, méthodes et techniques de recensement contemporaines ainsi que sur les normes et méthodes dont il est fait état dans les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements*,

Troisième révision. Les participants ont formulé des observations et des propositions détaillées sur le projet de manuel, dont l'achèvement nécessitera une nouvelle série de consultations avec les membres du groupe d'experts. La version définitive de ce manuel sera présentée à la Commission de statistique à sa quarante-huitième session.

5. Comme elle l'avait fait lors des précédents cycles de recensements, la Division de statistique organisera des ateliers en vue de promouvoir dans toutes les régions du monde la version révisée des principes et recommandations ainsi que d'autres outils méthodologiques. Des calendriers et thèmes détaillés ainsi que des informations précises sur les pays et partenaires participants seront mis en ligne sur le site Web du Programme de recensements mondiaux de la population et des logements.

III. Application des *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, Révision 3*

6. Après que la Commission de statistique eut approuvé, à sa quarante-cinquième session, les *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, Révision 3*, la Division de statistique a tenu une série d'ateliers régionaux et sous-régionaux en vue de présenter et de promouvoir l'ensemble révisé de normes internationales applicables aux registres et statistiques de l'état civil. Ces ateliers ont eu lieu au Chili, en Éthiopie, en République de Corée, à Trinité-et-Tobago et en Turquie. Y ont participé des représentants de 69 pays ainsi que plus de 120 statisticiens, officiers d'état civil et spécialistes de la santé publique. On trouvera sur le site Web de la Division des renseignements détaillés sur ces ateliers, le texte des rapports qui en sont issus, ainsi que les calendriers et les thèmes des ateliers prévus pour 2016.

7. Comme c'est le cas pour toutes les normes statistiques internationales et principes directeurs connexes, la version révisée des principes et recommandations susmentionnés devra s'accompagner de guides et de manuels traitant plus en détail de certains domaines bien précis. À cette fin, la Division de statistique a entrepris la révision du *Manuel des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des actes d'état civil – gestion, fonctionnement et tenue*, une réunion du groupe d'experts sur la question devant se tenir en 2016.

8. La Division continue d'assurer le secrétariat du Groupe mondial des registres et statistiques d'état civil, et tient à jour le site Web du Groupe, qui contient des informations sur les activités menées par les membres de cette entité aux fins de l'amélioration des modalités d'enregistrement de l'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Le Groupe comprend actuellement 19 organisations régionales et internationales. Il s'est réuni à deux reprises en 2015 (en mars et en juin) et a créé un groupe de travail chargé d'examiner les méthodes utilisées par les pays pour couvrir les faits d'état civil.

IV. Statistiques recueillies au moyen des questionnaires sur les recensements de la population et les logements servant à l'établissement de l'*Annuaire démographique*

9. On trouvera dans l'*Annuaire démographique* des statistiques démographiques annuelles ainsi que des statistiques relatives aux recensements de la population et des logements¹. Les questionnaires sur les recensements de la population et des logements portent sur des caractéristiques démographiques générales, des caractéristiques économiques, des caractéristiques propres aux ménages et visent à obtenir des données nationales et des données concernant certaines villes.

10. On trouvera ci-après un aperçu de la disponibilité en novembre 2015, dans la base de données statistiques de l'*Annuaire démographique*, de certains ensembles de données statistiques concernant les recensements de la population et des logements. Ces données portent sur les recensements du cycle de 2010, qui couvrent la période allant de 2005 à 2014.

- Au total, 198 pays ou régions avaient communiqué des données portant sur l'ensemble de leur population et 169, des données démographiques ventilées par âge et par sexe.
- Au total, 94 pays ou régions avaient communiqué des données relatives à certaines caractéristiques propres aux ménages, à savoir le nombre de personnes par ménage ou le nombre de ménages, classés selon plusieurs critères comme le type d'habitation, le type et la taille du ménage ou la relation au chef de famille.
- Au total, 102 pays ou territoires avaient communiqué des données démographiques à caractère économique, c'est-à-dire des statistiques sur le statut au regard de l'activité, par âge et par sexe, sur la population inactive, par âge et par sexe, sur la population active occupée, classée suivant plusieurs critères, tels que le statut au regard de l'emploi, la profession, le secteur d'activité économique, la situation matrimoniale, l'âge et le sexe.

11. Toutes les données relatives aux recensements qui sont recueillies sont peu à peu publiées en ligne sur le portail UNdata. La liste complète des sujets sur lesquels portent les recensements, de même que les différents ensembles de données établies pour chaque sujet, peuvent être consultées à l'adresse électronique suivante : <http://unstats.un.org/unsd/demographic/products/dyb/dybcensusdata.htm>.

V. Activités relatives aux statistiques de la santé

12. La Division de statistique était représentée au Comité directeur du sommet sur l'évaluation et la responsabilisation pour des résultats dans le domaine de la santé, qui, organisé par la United States Agency for International Development, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la Santé, s'est tenu à Washington, du 9 au 11 juin 2015. Cette réunion a permis à des spécialistes de la santé venus du monde entier de faire le bilan des systèmes d'information sanitaire actuels et de recenser les approches novatrices et les investissements stratégiques à

¹ Un aperçu des taux de réponse à ces questionnaires a été présenté à la Commission de statistique dans le document E/CN.3/2013/15.

même de faciliter l'accès aux données, d'en améliorer la qualité et d'en promouvoir l'utilisation pour l'après-2015. Les participants ont adopté une feuille de route et un plan d'action en cinq points (voir <http://ma4health.hsaccess.org/roadmap>).

13. Une structure de concertation sur les données sanitaires faisant fonds sur les conclusions du Sommet sera mise en place en janvier 2016, afin de faciliter et d'accélérer le renforcement des systèmes nationaux de suivi des progrès et résultats en matière d'apprentissage et de transparence obtenus dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable qui ont trait à la santé. Cette structure qui comprendra des représentants d'États (venant d'organismes de santé publique et d'instituts de statistique), de la Division de statistique et d'organismes des Nations Unies, d'institutions multilatérales, de donateurs bilatéraux, d'organisations de la société civile ainsi que d'établissements d'enseignement supérieur, sera dotée d'un secrétariat restreint hébergé par l'Organisation mondiale de la Santé.

VI. Mesure que la Commission est invitée à prendre

14. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.
